

## Solidarités

### La politique de la ville

Écrire un projet social pour tous en développant le partenariat.



L'action sociale de la ville est organisée par le pôle social de la ville. Le Centre d'animation sociale est géré par les communes de l'Entente-Vallée : Beaufort-en-Anjou, La Ménitré, Les Bois d'Anjou et Mazé-Milon.

#### **Les actions du pôle social, en lien avec les associations de Beaufort-en-Anjou**

- la semaine ESCALE pour les plus de 60 ans : une semaine de rencontres et d'ateliers intergénérationnels dans toute la ville.
- le banquet des aînés de chaque commune déléguée et les colis de Noël



- une proposition de mutuelle communale (projet en cours)
- la mise à disposition de jardins familiaux

### **Le Centre d'animation sociale est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations.**

Vous avez une demande, une idée, besoin de rencontrer les autres... Poussez la porte du centre d'animation sociale, vous y trouverez un point info famille, des activités gratuites et un service de transport solidaire.

#### Coordonnées :

Centre d'animation sociale à l'Espace Social Communautaire

2, rue de Lorraine - Beaufort-en-Vallée

49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 45 60 89 - [centre.animation.sociale@beaufortenanjou.fr](mailto:centre.animation.sociale@beaufortenanjou.fr)

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 17h30, sauf le mercredi après-midi.

Le CCAS réalise un accompagnement social des personnes en difficultés financières en lien avec les services sociaux du département. La demande en secours et aide d'urgence est à faire au CCAS directement.

En savoir plus : [cliquez ici](#).

Pour une aide ponctuelle, la recherche d'un professionnel ou simplement un formulaire administratif, trois sites sont à l'écoute des Beaufortais et Géens pendant la semaine.

### **1-La mairie de Beaufort-en-Anjou : un accueil « une écoute et une orientation »**

Pour toute demande de renseignement, d'aide et de logement, Christine Desmots vous reçoit le lundi après-midi de 14h à 17h30, ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis matins de 9h à 12h30.

#### Coordonnées :

Mairie de Beaufort-en-Anjou

16, rue de l'Hôtel de ville - Beaufort-en-Vallée

49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 79 74 10

### **2-L'Espace social : un lieu ouvert à tous où sont regroupés des organismes de l'action sociale :**

- le Centre d'animation sociale (accueil et informations pour tous quelle que soit la demande) et Point Info Famille (écoute, d'information et d'orientation).



- ADMR (Association de services à Domicile en Milieu Rural),
- ETAPE (Espace de Travail et d'Accompagnement Pour l'Emploi)
- MLA (Mission Locale Angevine pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans)
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales pour l'accompagnement des familles et les permanences administratives),
- MSA (Mutualité Sociale Agricole pour l'accompagnement des allocataires)

**Coordonnées :**

Espace social

2, rue de Lorraine - Beaufort-en-Anjou

49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 45 60 89

### **3-La Maison départementale des solidarités (MDS) : un service d'Accueil d'Information, d'Orientation et d'évaluation (AIO)**

Le département a mis en place depuis 2016 un accueil téléphonique pour traiter chaque demande selon les besoins et l'urgence. Selon la situation, les assistants administratifs proposent une évaluation de la situation ou un rendez-vous avec un professionnel.

Vous pouvez être reçu à Beaufort-en-Anjou à l'annexe de la MDS (rue de l'hôpital) uniquement sur rendez-vous le lundi matin.

**Coordonnées :**

Maison des solidarités

Place du 8 Mai 1945

49150 Baugé en Anjou

02 41 84 12 40

**Une [plateforme web](#) a été mise en place** pour vos demandes de logements sociaux sur le département et leur suivi. En mairie, une conseillère vous accueille et vous informe.

**La commune possède un logement d'urgence pour les familles de Beaufort-en-Anjou** dans l'incapacité de trouver un logement lorsque survient un événement imprévu.

Situé 2, rue de Lorraine, **un logement meublé est réservé aux personnes en contrat courts, saisonniers ou stagiaires**, dans la limite d'un plafond de ressources imposé par Maine-et-Loire Habitat.

En savoir plus : [cliquez ici](#)